

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 88 du 19 novembre 2025

TEXTE NOMINATIF

Texte 3

DÉCISION

nommant les présidents et le vice-président du concours pour l'admission à l'école de santé des armées d'élèves officiers recrutés en qualité d'élève médecin, d'élève pharmacien, d'élève chirurgien-dentiste et d'élève vétérinaire pour la session 2026.

Du 17 novembre 2025

DÉCISION nommant les présidents et le vice-président du concours pour l'admission à l'école de santé des armées d'élèves officiers recrutés en qualité d'élève médecin, d'élève pharmacien, d'élève chirurgien-dentiste et d'élève vétérinaire pour la session 2026.

Du 17 novembre 2025

NOR A R M E 2 5 5 2 8 2 4 S

Référence de publication :
BOC n°88 du 19/11/2025

La ministre des armées et des anciens combattants,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-429 du 2 mai 2008 modifié relatif aux écoles et à la formation du service de santé des armées (JO n°105 du 04 mai 2008, texte n°13) ;

Vu le décret n°2008-933 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des praticiens des armées (Jo n°216 du 16 septembre 2008, texte n°2) ;

Vu le décret n°2020-782 du 25 juin 2020 relatif aux élèves officiers des écoles du service de santé des armées (JO n°158 du 27 juin 2020, texte n°2) ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2025 relatif aux concours d'admission d'élèves officiers aux écoles du service de santé des armées et aux concours de

recrutement de médecins, de pharmaciens, de vétérinaires et de chirurgiens-dentistes des armées (Jo n°224 du 25 septembre 2025, texte n°16) ;

Vu l'avis du 29 octobre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours pour l'admission à l'école de santé des armées d'élèves officiers recrutés en qualité d'élève médecin, d'élève pharmacien, d'élève chirurgien-dentiste et d'élève vétérinaire (JO n°255 du 29 octobre 2025, texte n°99) ,

Décide :

Art. 1^{er}.

Le pharmacien général François CAIRE-MAURISIER est nommé président du jury du concours pour l'admission à l'école de santé des armées d'élèves officiers recrutés en qualité d'élève médecin, d'élève pharmacien, d'élève chirurgien-dentiste prévu à l'article 4 du décret n° 2020-782 du 25 juin 2020 susvisé.

Art. 2.

Le médecin en chef Anne Licardie est nommée vice-présidente du jury du concours pour l'admission à l'école de santé des armées d'élèves officiers recrutés en qualité d'élève médecin, d'élève pharmacien, d'élève chirurgien-dentiste prévu à l'article 4 du décret n° 2020-782 du 25 juin 2020 susvisé.

Art. 3.

Le vétérinaire chef des services de classe normale Emmanuel DUMAS est nommé président du concours pour l'admission à l'école de santé des armées d'élèves officiers recrutés en qualité d'élève vétérinaire pour la session 2026, prévu à l'article 5 du décret n° 2020-782 du 25 juin 2020 susvisé.

Art.4.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin général des armées,
directeur central du service de santé des armées,*

Jacques MARGER Y.